

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe  
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 03 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 04

Absents : 06

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11

Date de transmission  
en préfecture :

11 JUIL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 03 juillet à 19h00** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absent : Virginie GUILLAUME, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Juliette FARNABE, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Christiane COLET BAILLET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Frédéric OTTO.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

**Modification de la délibération et du plan de financement pour l'opération de renaturation du Centre-Ville – Place Nathalien ETNA et aire de co-voiturage**

**Monsieur le Maire expose :**

Le **27 Juin 2023**, le conseil municipal a été amené à délibérer sur une demande de subvention au titre du « **Fonds Vert** » pour la réalisation d'une **aire de co-voiturage**.

Ce projet consiste à redimensionner l'assiette de l'ancien terrain de basketball sis en cœur du bourg, en une aire de stationnement équipée de caméra de surveillance avec pour objectif l'amélioration de la mobilité sur le territoire.

Ainsi il est prévu :

- **28 places** de parking standards dont trois équipées de borne électrique,
- **8 places** pour vélos.

Viendront s'ajouter :

- **Un espace** pour les bus intersections et **4 places** de parking standard et une place TPMR à la rue Ferdinand **LOBEAU**,
- **3 places** de parkings dont 2 places pour la Police Municipale et 3 places en dépose-minute pour les co-voitureurs de la rue Victor **SCHOELCHER**

Enfin, la création de trottoir le long de la rue Victor *SCHOELCHER* permettant aux usagers de se rendre à l'arrêt de bus interurbain, sans encombre.

Le cout estimatif était de **112 775,58 euros**, avec comme plan de financement ce qui suit :

- Fonds Verts (80%) : .... **90.220,45 euros**
- Commune (20%) : .... **22.555,12 euros**

En retour de ce premier dépôt au titre du fonds vert et fort des échanges avec les services de l'Etat après une première instruction au courant de l'année 2024, une nouvelle mouture du projet a été vivement conseillée englobant ainsi « *l'Aire de co-voiturage* » et la place « *Nathalien ETNA* ».

Cette nouvelle approche apparaissant être plus significative et ce, pour une meilleure visibilité au titre d'un financement en cohérence avec les axes des « **Fonds Vert** » mais aussi, intégrer les autres actions portées par la commune ainsi que le schéma programmatique de la *Trame Verte et Bleue* pouvant maximiser le pourcentage d'accompagnement.

Ainsi, ce nouveau projet se compose de la renaturation de deux espaces publics :

1. La création d'une aire de covoiturage rue Ferdinand LOBEAU tenant compte du programme initial sus-cité,
2. La renaturation de la place Nathalien ETNA

#### **Objectifs poursuivis:**

- **Désartificialisation** de 1 210 m<sup>2</sup> pour restaurer les fonctions écologiques du sol.
- **Renaturation de deux espaces publics :**
  - Création d'une aire de covoiturage avec bornes de recharge (rue Lobeau),
  - Renaturation de la place **Nathalien ETNA**.
- **Lutte contre les îlots de chaleur** et amélioration du confort thermique.
- **Traitement des eaux pluviales** in situ par perméabilisation des surfaces.
- **Amélioration de la biodiversité** par plantation d'essences locales et installation de haies/massifs fleuris.
- **Réduction des émissions de CO2** par promotion du covoiturage.

#### **Coût global estimatif des travaux:**

- **Montant total de l'opération (HT) : 695 306 €**
- **Montant éligible au Fonds Vert : 253 105 €**
- **Montant de l'aide demandée au Fonds Vert : 202 484 € (80% du montant éligible)**
- **Montant d'accompagnement Contrat Péyi : 275 000 €**
- **Auto-financement (par la commune) : 217 822 €**

#### **Clé de répartition financière**

- **Fonds Vert (État) : 29 %**
- **Contrat péyi ( conseil départemental) 40%**
- **Commune de Vieux-Habitants : 31 %**

#### **Calendrier Prévisionnel fonction de l'éligibilité:**

- **Dépôt du dossier : avril 2025**
- **Début des travaux prévu : Aout-Septembre 2025**
- **Fin estimée : août 2026.**

**Le conseil municipal**  
**Ouï l'exposé du Maire**  
**Après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1** : De modifier la délibération n° 16 en date de 27 juin 2023 ainsi que le plan de financement proposé.

**Article 2** : D'arrêter comme suit le nouveau plan de financement :

| OPERATION                                                                                                                                                                    | PLAN DE FINANCEMENT                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renaturation de deux espaces publics <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'une aire de co-voiturage</li><li>• Renaturation de la place Nathalien ETNA</li></ul> | Fonds vert ..... 202 484,00 €<br>Contrat Péyi..... 275 000,00 €<br>Commune : ..... 217 822,00 € |
| <b>Montant global</b> .....                                                                                                                                                  | <b>695 306,00 €</b>                                                                             |

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires pour leur participation.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés publics permettant la réalisation des travaux relatifs à ces aménagements.

**Article 5** : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président du Département et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire  
Réception en Préfecture :

Publication :

*Affichée le* 15 JUIL. 2025



Le Maire

Jules OTTO